

Délibération n°465 du Comité syndical

5. Budget supplémentaire 2026

Le budget supplémentaire 2026 se présente comme le report du compte financier unique 2025 sur le budget 2026 du syndicat mixte pour le SCOTERS.

Le compte financier unique 2025 fait apparaître les résultats cumulés suivants :

Section de fonctionnement :	excédent	+ 324 184,16 €
Section d'investissement :	excédent	+ 25 069,04 €

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Arrête, par chapitre, le budget supplémentaire pour l'exercice 2026 du syndicat mixte aux sommes suivantes :

En section de fonctionnement pour un montant de 324 184,16 € :

Dépenses par chapitre

011 Charges à caractère général	204 184,16 €
012 Charges de personnel	30 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	90 000,00 €

Recettes par chapitre

002 Excédent de fonctionnement reporté	324 184,16 €
--	--------------

En section d'investissement pour un montant de 25 069,04 € :

Dépenses par chapitre

20 Immobilisations incorporelles	25 069,04 €
----------------------------------	-------------

Recettes par chapitre

001 Excédent d'investissement	25 069,04 €
-------------------------------	-------------

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le 16.06.2026
La publication le 16.06.2026
Strasbourg, le 16.06.2026


Le Président
Thibaud PHILIPPS

La secrétaire de séance
Ève ZIMMERMANN

Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20260616-465-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026